

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2012

31 juillet 2014

SOMMAIRE

CORESTATE IREI Holding S.A.	96542	IWI International Wealth Insurer	96532
EPIC Fund I, SLP	96572	Jalapa France Holding S.C.Sp.	96574
Fairfield 2 S.à r.l.	96565	Karino S.A.	96539
FIB-Services Intellectual S.A.	96567	KCTG Holdings LP S.à r.l.	96539
HLWG Two Lender	96530	KCTG LP2 S.à r.l.	96541
HLWG Two TRS	96530	Keyhow Europe S.A.	96533
HMI S.A.	96530	Klivia Investments Sp. z o.o. Luxembourg Branch	96535
HM Luxembourg	96531	Koch Chemical Technology European Treasury S.à r.l.	96535
Horus Holding S.A.	96531	Koch Chemical Technology GP S.à r.l. ...	96537
HSH Investment Holdings FSO S.à r.l. ...	96532	Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l. ..	96536
Hutyra Media Group S.A.	96532	Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l. ..	96538
Il Gusto S.à r.l.	96537	Koch Chemical Technology LP3 S.à r.l. ..	96540
Immo Im Goldberg S.A.	96534	Konex	96538
Indigo Studios s.à r.l.	96535	LA Holdings (Luxembourg) S.A.	96576
Industrielle de Réassurance S.A.	96533	La Touche House Dublin (Luxembourg) Holding S.à r.l.	96540
Industrielle de Réassurance S.A.	96536	Léa Linster Luxembourg Corporation Sarl	96541
Infor Global Solutions TopCo S.A.	96533	Lisnone International Luxembourg S.A. ..	96541
Ingenium	96534	LPSS - Global Property Securities S.à r.l.	96530
Inowai S.A.	96534	Lutrado S.à r.l.	96539
Interconstruct S.A.	96538	Manco Capital S.à r.l.	96576
International Restaurants Group S.à r.l.	96534	Mirbe SCI	96570
Investindustrial Development S.A.	96531	Morisson S.A., SPF	96571
Invinter SPF S.A.	96536	Otho S.A.	96575
I.P. Investments S.à r.l.	96532		
Ivaldi Multi-Strategy Fund SCA	96534		
Ivax International (Luxembourg) S.à r.l.	96537		
Ivefi S.A.	96540		

HLWG Two Lender, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 124.623.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 20 mai 2014

Les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la Société du 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2014.

Pour extrait conforme
HLWG TWO LENBER
Société à responsabilité limitée
Gregory Mark Butchart

Référence de publication: 2014075596/15.

(140088681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

HLWG Two TRS, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 124.626.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 20 mai 2014

Les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la Société du 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2014.

Pour extrait conforme
HLWG TWO TRS
Société à responsabilité limitée
Gregory Mark Butchart

Référence de publication: 2014075597/15.

(140088682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

HMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 82.246.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014075600/11.

(140088777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

LPSS - Global Property Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 125.240.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LPSS-Global Property Securities S.à r.l.
Société à Responsabilité Limitée
RBC Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2014075694/13.

(140088952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

HM Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 175.605.

—
Extrait de la résolution prise par les associés de la Société en date du 28 mai 2014

En date du 28 mai 2014, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Madame Catherine KOCH de son mandat de gérant B de la Société avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Johan RUNDERKAMP, gérant A

- Monsieur Pierre-Jean OGER, gérant A

- Monsieur Mark PALMQUIST, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

HM Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014075598/19.

(140089192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Horus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 156.710.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société anonyme

Luca CHECCHINATO / Signature

Référence de publication: 2014075601/12.

(140089121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Investindustrial Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.686.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 26 mai 2014

En date du 26 mai 2014, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- De prendre acte de la démission de Madame Virginie Boussard, Monsieur Marco Pierettori et Monsieur Eckart Vogler en tant qu'Administrateurs de la Société avec effet au 26 mai 2014;

- De nommer Monsieur Abdelkader Derrouiche, né le 14 mars 1982 à Ksar Chellala, Algérie, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 26 mai 2014, pour une période de trois ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir en 2017;

- De nommer Madame Emilie Lamy, née le 19 septembre 1984 à Laxou, France, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 26 mai 2014, pour une période de trois ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014075612/23.

(140087845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

HSH Investment Holdings FSO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014075603/10.

(140088784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Hutrya Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 148.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014075604/10.

(140088640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

I.P. Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 150.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rumelange, le 28 mai 2014.

Pour ordre

Sefisco S.A.

Référence de publication: 2014075605/12.

(140088873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

IWI International Wealth Insurer, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 39.593.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2014

L'Assemblée Générale a acté le renouvellement du mandat, pour une durée de trois ans, de Monsieur Luc RAS-SCHAERT, en qualité d'Administrateur et dont l'adresse professionnelle reste le 5 Avenue Galilée, B-1210 Bruxelles. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale a acté le renouvellement du mandat, pour une durée de trois ans, de Madame Cécile SCALAIS, en qualité d'Administrateur et dont l'adresse professionnelle reste le 5 Avenue Galilée, B-1210 Bruxelles. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale a acté le renouvellement du mandat, pour une durée de trois ans, de Monsieur Patrick SCHOLS, en qualité d'Administrateur et dont l'adresse professionnelle reste le 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2017.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Pour extrait conforme

Pour IWI International Wealth Insurer S.A.

Benoît PICCART / Mario DA COSTA

Secrétaire Général / Membre du Comité de Direction

Référence de publication: 2014075642/22.

(140089020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Infor Global Solutions TopCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 107.137.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014075606/9.
(140089004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Industrielle de Réassurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 28.689.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 27 mai 2014 à 17.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

L'assemblée générale ordinaire a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide de renommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

- * Monsieur Guy RENARD, demeurant professionnellement au S, place du Champ de Mars, Tour Bastion, 14e étage, B-1050 Bruxelles
- * Monsieur Peter WEXLER, demeurant professionnellement au 132 Fairgrounds Road, West Kingston RI 02892 USA
- * Monsieur Claude WEBER, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
- * Madame Alexandra PFALZGRAF, demeurant professionnellement au 5, place du Champ de Mars, Tour Bastion, 14e étage, B-1050 Bruxelles
- * Madame Isabelle DEBIZE-LOYER, demeurant professionnellement au 35, rue Joseph Monier 92500 Rueil Malmaison
- * Mr Philippe SURITZ, demeurant professionnellement au 35, route de Longwy, L-8080 Bertrange

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2014.

- L'assemblée décide de laisser un poste d'Administrateur vacant.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises indépendant, EY S.A., jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014075627/28.

(140089148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Keyhow Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 84.444.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mr Fabio Spadoni, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 16 Mai 2014 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A. avec effet immédiat, en remplacement de Mme Christelle Ferry.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

CMS Management Services SA

Administrateur

Fabio Spadoni

Représentant Permanent

Référence de publication: 2014075658/17.

(140089114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Inowai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 72.368.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075609/9.

(140088814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

International Restaurants Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.260.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL RESTAURANTS GROUP S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Signature

Référence de publication: 2014075610/12.

(140089287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Ivaldi Multi-Strategy Fund SCA, Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 164.256.

Les statuts coordonnés au 27/05/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28/05/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014075615/12.

(140089158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Immo Im Goldberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 71.191.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014075622/10.

(140089331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Ingenium, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.032.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014075629/11.

(140088824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Koch Chemical Technology European Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.215.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 mai 2014 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 14 mai 2014 de sa fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Horacio J. Somoya, né le 3 janvier 1976 à San Salvadore de Jujuy, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Madame Jeanne R. Hernandez, née le 18 juillet 1966 à Neodesha, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Mark Allan Soucie, né le 16 juillet 1964 au Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014075649/28.

(140089177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Klivia Investments Sp. z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 141.674.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Par décision de la société de droit étranger Klivia Investments Sp z.o.o., une société organisée selon le droit polonais, ayant son siège à Al. Jerozolimskie 56C, 00-803 Varsovie, République de Pologne et immatriculée au Registre Judiciaire National sous le numéro 0000297892, en date du 15 mai 2014, il a été décidé la cessation de la Succursale avec effet au 15 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 28 avril 2014.

Pour Klivia Investments Sp. z o.o., Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2014075648/16.

(140089151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Indigo Studios s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1539 Luxembourg, 16, rue des Franciscaines.

R.C.S. Luxembourg B 161.711.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.05.2014.

Référence de publication: 2014075625/10.

(140088561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 390.518.209,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.224.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 mai 2014 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 14 mai 2014 de sa fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Horacio J. Somoya, né le 3 janvier 1976 à San Salvadore de Jujuy, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Madame Jeanne R. Hernandez, née le 18 juillet 1966 à Neodesha, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Mark Allan Soucie, né le 16 juillet 1964 au Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014075651/28.

(140089173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Industrielle de Réassurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.689.

—
Le bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014075628/10.

(140089149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Invinter SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.934.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24.042014

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2014 que:

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Dominique Ransquin, la société BIA S.A. et la société FIDELIN S.A. de leur poste d'administrateur de la société.

L'assemblée a nommé au poste d'administrateur, le mandat expirant lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013:

- La société SLEEPING CASTLE PTE. LTD., dont le siège est situé à 2, Indus Road #05-01, Emerald Park Tower, 2 à SINGAPORE (169586), immatriculée sous le numéro 201324543M.

Pour extrait certifié conforme

Référence de publication: 2014075638/16.

(140089254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Koch Chemical Technology GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.320.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 mai 2014 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 14 mai 2014 de sa fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Horacio J. Somoya, né le 3 janvier 1976 à San Salvadore de Jujuy, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Madame Jeanne R. Hernandez, née le 18 juillet 1966 à Neodesha, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Mark Allan Soucie, né le 16 juillet 1964 au Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014075650/28.

(140089178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Il Gusto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 124-126, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 124.486.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2014075620/12.

(140088779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Ivax International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 207.486.100,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.565.

—
EXTRAIT

En date du 27 mai 2014, l'associé unique de la Société a accepté avec effet au 1^{er} avril 2014 la démission de Monsieur Theodorus Jacobus Andriessen en tant que gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Pour Ivax International (Luxembourg) SARL

Référence de publication: 2014075616/14.

(140088619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 175.038.264,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.220.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 mai 2014 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 14 mai 2014 de sa fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Horacio J. Somoya, né le 3 janvier 1976 à San Salvadore de Jujuy, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Madame Jeanne R. Hernandez, née le 18 juillet 1966 à Neodesha, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Mark Allan Soucie, né le 16 juillet 1964 au Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014075652/28.

(140089174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Konex, Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 127.436.

—
Les Comptes annuels révisés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

KONEX

Daniel FRANK

Administrateur

Référence de publication: 2014075660/14.

(140089182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Interconstruct S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 17.139.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014075632/12.

(140089244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

KCTG Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 30.004,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.069.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 mai 2014 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 14 mai 2014 de sa fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Horacio J. Somoya, né le 3 janvier 1976 à San Salvadore de Jujuy, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Madame Jeanne R. Hernandez, née le 18 juillet 1966 à Neodesha, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Mark Allan Soucie, né le 16 juillet 1964 au Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014075656/28.

(140089175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Karino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 54.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014075654/11.

(140089380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Lutrado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 158.678.

La société à responsabilité limitée H&P Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 146424, a dénoncé en date du 27 mai 2014 avec effet immédiat, le siège social de la société anonyme

LUTRADO S.à r.l.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 158678, laquelle ayant déclaré son siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

H&P Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.

Geert DIRKX

Gérant Unique

Référence de publication: 2014075698/15.

(140089193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Koch Chemical Technology LP3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.160,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.546.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 mai 2014 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 14 mai 2014 de sa fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Horacio J. Somoya, né le 3 janvier 1976 à San Salvadore de Jujuy, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Madame Jeanne R. Hernandez, née le 18 juillet 1966 à Neodesha, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Mark Allan Soucie, né le 16 juillet 1964 au Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014075653/28.

(140089179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Ivefi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.894.

—
Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2013 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 26 mai 2014, sous la référence L140086788 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014075640/12.

(140088789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

La Touche House Dublin (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 118.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 175.923.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 12 mai 2014, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014075669/14.

(140088988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

KCTG LP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.115,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.034.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 mai 2014 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 14 mai 2014 de sa fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Horacio J. Somoya, né le 3 janvier 1976 à San Salvadore de Jujuy, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Madame Jeanne R. Hernandez, née le 18 juillet 1966 à Neodesha, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Mark Allan Soucie, né le 16 juillet 1964 au Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014075657/28.

(140089176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Léa Linster Luxembourg Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5752 Frisange, 17, Letzebuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 149.722.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075664/9.

(140088662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Lissone International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.941.

—
Conformément à l'article 51bis de la loi du 1.0 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mr Fabio Spadoni, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 16 Mai 2014 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A. avec effet immédiat, en remplacement de Mme Christelle Ferry.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

TCG Gestion SA

Administrateur

Fabio Spadoni

Représentant Permanent

Référence de publication: 2014075692/17.

(140089111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

CORESTATE IREI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 186.352.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of May,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of CORESTATE IREI Holding S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 14 April 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186352 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Jean-Paul Meyers of 29 April 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 11.40 a.m. by Me Mikhail NEFEDOV, analyst, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Patrick CHANTRAIN, lawyer with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Patrick CHANTRAIN, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To reduce the nominal value of the shares of the Company from one euro (EUR 1.-) to one euro cent (EUR 0.01.-).

2 To requalify the seventy-five thousand (75,000) shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, into seven million five hundred thousand (7,500,000) shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01.-) each.

3 To create ten (10) classes of shares, namely, the ordinary shares, the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares and the class I shares, with the rights and obligations attached thereto following restatement of the articles of incorporation of the Company as referred to under item 8 of the present agenda.

4 To requalify the seven million five hundred thousand (7,500,000) shares of the Company, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01.-) each, into seven million five hundred thousand (7,500,000) ordinary shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01.-) each.

5 To increase the share capital of the Company by an amount of one million five hundred fifty-three thousand six hundred ninety euro and thirty-three cent (EUR 1,553,690.33.-) so as to raise it from its present amount of seventy-five thousand euro (EUR 75,000.-) to one million six hundred twenty-eight thousand six hundred ninety euro and thirty-three cent (EUR 1,628,690.33.-).

6 To issue seventy-one million six hundred seven thousand eight hundred fifteen (71,607,815) ordinary shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class A shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class B shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class C shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class D shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class E shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class F shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class G shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class H shares and nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class I shares, such shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and the rights and privileges attached thereto following restatement of the articles of incorporation of the Company as referred to under item 8 of the present agenda.

7 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept the subscription by CORESTATE CAPITAL AG, Atlant Ben S.à r.l. and CORESTATE MCIF GMBH & CO. KG for the seventy-one million six hundred seven thousand eight hundred fifteen (71,607,815) ordinary shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class A shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class B shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class C shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class D shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class E shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class F shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class G shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class H shares, and nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class I shares, and full payment in cash of the nominal value of such shares.

8 To fully restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the resolutions to be adopted pursuant to the foregoing items of this agenda, without however changing the corporate object of the Company.

9 To set at three (3) the number of members of the board of directors of the Company and to appoint Mr Daniel Schoch and Mr Laurent Kind, as new directors of the Company with effect as of the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on their appointment and for a duration of six (6) years expiring at the annual general meeting of shareholders to be held in 2019.

10 To instruct the board of directors of the Company to (i) cancel the existing certificates of bearer shares of the Company representing seventy-five thousand (75,000) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and (ii) to issue one or more certificates of bearer shares of the Company representing the seventy-nine million one hundred seven thousand eight hundred fifteen (79,107,815) ordinary shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class A shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class B shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class C shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class D shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class E shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class F shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class G shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class H shares and nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class I shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01.-) each, to be delivered to the shareholders of the Company.

11 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to reduce the nominal value of the shares of the Company from one euro (EUR 1.-) to one euro cent (EUR 0.01.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to requalify the seventy-five thousand (75,000) shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, into seven million five hundred thousand (7,500,000) shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01.-) each.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to create ten (10) classes of shares, namely, the ordinary shares, the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares and the class I shares, with the rights and obligations attached thereto following restatement of the articles of incorporation of the Company pursuant to the below eighth resolution.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to requalify the seven million five hundred thousand (7,500,000) shares of the Company, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01.-) each, into seven million five hundred thousand (7,500,000) ordinary shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01.-) each.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one million five hundred fifty-three thousand six hundred ninety euro and thirty-three cent (EUR 1,553,690.33.-) so as to raise it from its present amount of seventy-five thousand euro (EUR 75,000.-) to one million six hundred twenty-eight thousand six hundred ninety euro and thirty-three cent (EUR 1,628,690.33.-).

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue seventy-one million six hundred seven thousand eight hundred fifteen (71,607,815) ordinary shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class A shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class B shares, nine million three hundred six

thousand eight hundred two (9,306,802) class C shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class D shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class E shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class F shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class G shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class H shares and nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class I shares, with the rights and obligations attached thereto following restatement of the articles of incorporation of the Company pursuant to the below eighth resolution.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders acknowledged that all existing shareholders of the Company had decided to waive their preferential subscription rights with respect to these new shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

(i) CORESTATE CAPITAL AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Switzerland), registered with the trade register of Kanton Zug under number CH-020.3.030.000-1 ("CORESTATE CAPITAL AG"), represented by Me Patrick CHANTRAIN, prenamed, by virtue of a proxy given on 16 May 2014, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

CORESTATE CAPITAL AG declared to subscribe for thirty-one million six hundred forty-four thousand seven hundred twenty-nine (31,644,729) ordinary shares, four million six hundred five thousand two hundred sixty-two (4,605,262) class A shares, four million six hundred five thousand two hundred sixty-two (4,605,262) class B shares, four million six hundred five thousand two hundred sixty-two (4,605,262) class C shares, four million six hundred five thousand two hundred sixty-two (4,605,262) class D shares, four million six hundred five thousand two hundred sixty-two (4,605,262) class E shares, four million six hundred five thousand two hundred sixty-two (4,605,262) class F shares, four million six hundred five thousand two hundred sixty-two (4,605,262) class G shares, four million six hundred five thousand two hundred sixty-two (4,605,262) class H shares, and four million six hundred five thousand two hundred sixty-two (4,605,262) class I shares and to fully pay in cash for these shares, corresponding to a total amount of seven hundred thirty thousand nine hundred twenty euro and eighty-seven cent (EUR 730,920.87,-) (the "Cash Contribution 1").

(ii) Atlant Ben S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Switzerland, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Atlant Ben"), represented by Me Mikhail NEFEDOV, prenamed by virtue of a proxy given on 16 May 2014, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Atlant Ben declared to subscribe for thirty-nine million one hundred forty-four thousand seven hundred twenty-nine (39,144,729) ordinary shares, four million six hundred five thousand two hundred sixty-two (4,605,262) class A shares, four million six hundred five thousand two hundred sixty-two (4,605,262) class B shares, four million six hundred five thousand two hundred sixty-two (4,605,262) class C shares, four million six hundred five thousand two hundred sixty-two (4,605,262) class D shares, four million six hundred five thousand two hundred sixty-two (4,605,262) class E shares, four million six hundred five thousand two hundred sixty-two (4,605,262) class F shares, four million six hundred five thousand two hundred sixty-two (4,605,262) class G shares, four million six hundred five thousand two hundred sixty-two (4,605,262) class H shares, and four million six hundred five thousand two hundred sixty-two (4,605,262) class I shares and to fully pay in cash for these shares, corresponding to a total amount of eight hundred five thousand nine hundred twenty euro and eighty-seven cent (EUR 805,920.87,-) ("Cash Contribution 2").

(iii) CORESTATE MCIF GMBH & CO. KG, a company governed by the laws of Germany, with business address at c/o HauckSchuchardt, Nierenau 61-63, 60235 Frankfurt am Main, Germany and registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under HRA 46691 ("CORESTATE MCIF"), represented by Me Patrick CHANTRAIN, prenamed, by virtue of a proxy given on 16 May 2014, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

CORESTATE MCIF declared to subscribe for eight hundred eighteen thousand three hundred fifty-seven (818,357) ordinary shares, ninety-six thousand two hundred seventy-eight (96,278) class A shares, ninety-six thousand two hundred seventy-eight (96,278) class B shares, ninety-six thousand two hundred seventy-eight (96,278) class C shares, ninety-six thousand two hundred seventy-eight (96,278) class D shares, ninety-six thousand two hundred seventy-eight (96,278) class E shares, ninety-six thousand two hundred seventy-eight (96,278) class F shares, ninety-six thousand two hundred seventy-eight (96,278) class G shares, ninety-six thousand two hundred seventy-eight (96,278) class H shares, and ninety-six thousand two hundred seventy-eight (96,278) class I shares, and to fully pay in cash for these shares, corresponding to a total amount of sixteen thousand eight hundred forty-eight euro and fifty-nine cent (EUR 16,848.59,-) (the "Cash Contribution 3" together with the Cash Contribution 1 and the Cash Contribution 2, the "Cash Contributions").

The aggregate amount of one million five hundred fifty-three thousand six hundred ninety euro and thirty-three cent (EUR 1,553,690.33,-), corresponding to the Cash Contributions, was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the new shares to the above mentioned subscribers.

Eighth resolution

The general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions, without however changing the corporate object of the Company.

The articles of incorporation of the Company shall forthwith read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "CORESTATE IREI Holding S.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition of equity stakes, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stakes. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may borrow in any form. The Company may issue shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Additional terms and conditions to those expressly stated in the Articles of Incorporation or required by the Laws regarding the quorum and majority requirements for decisions taken by the shareholders, in particular decisions in relation to the dissolution of the Company, may be agreed in writing by the shareholders, in a shareholders' agreement or, as the case may be, any other similar agreement that may be entered into from time to time by the shareholders.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued capital. The Company's issued share capital amounts to one million six hundred twenty-eight thousand six hundred ninety euro and thirty-three cent (EUR 1,628,690.33), represented by seventy-nine million one hundred seven

thousand eight hundred fifteen (79,107,815) ordinary shares (the “Ordinary Shares”), nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class A shares (the “Class A Shares”), nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class B shares (the “Class B Shares”), nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class C shares (the “Class C Shares”), nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class D shares (the “Class D Shares”), nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class E shares (the “Class E Shares”), nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class F shares (the “Class F Shares”), nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class G shares (the “Class G Shares”), nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class H shares (the “Class H Shares”), and nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class I shares (the “Class I Shares”), having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The shares will be in the form of bearer shares only, unless otherwise provided for by law.

The shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

The Company will issue certificate(s) of bearer shares in the form as provided for by law. Such certificate(s) shall be signed by the sole director of the Company or by any two directors of the Company in case the Company is managed by a board of directors.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Additional terms and conditions to those expressly stated in the Articles of Incorporation or required by the Laws regarding the quorum and majority requirements for decisions taken by the shareholders, in particular in relation to the increase and the reduction of the share capital of the Company, may be agreed in writing by the shareholders, in a shareholders’ agreement or, as the case may be, any other similar agreement that may be entered into from time to time by the shareholders.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

A reduction of the share capital through the redemption of a class of Preference Shares may only be made within the respective Class Periods and provided that the Company has sufficient distributable reserves or funds to that effect.

The period for the Class A Shares is the period starting on 19 May 2014 and ending no later than on 31 December 2014 (the “Class A Period”).

The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on no later than 31 December 2015 (the “Class B Period”).

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2016 (the “Class C Period”).

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2017 (the “Class D Period”).

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than 31 December 2018 (the “Class E Period”).

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 December 2019 (the “Class F Period”).

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than 31 December 2020 (the “Class G Period”).

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2021 (the “Class H Period”).

The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2022 (the “Class I Period”).

Where a class of Preference Shares has not been redeemed and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Shares can be made during a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class I Period and the class of Preference Shares not redeemed and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class I (to the extent not previously redeemed and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a redemption and cancellation of a Class of Preference Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the redemption and cancellation of such Class of Preference Shares and shall continue to end of the day such as initially defined above.

Upon the redemption and cancellation of the entire relevant Class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the shareholder(s) pro rata to their holding in such Class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount to be retained shall be determined by the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company.

For the avoidance of doubt, the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors can choose at its sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

For the purposes of these Articles of Incorporation, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- “Available Amount” shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles of Incorporation and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Incorporation.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles of Incorporation.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company in good faith and with the view to the Company’s ability to continue as a going concern.

- “Available Liquidities” shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the sole director or, in the case of plurality of directors, the board of directors will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- “Cancellation Amount” shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

- “Class Period” shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, and the Class I Period.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
- "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant Class of Preference Shares.
- "Preference Shares" shall mean the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, and the Class I Shares, and any class thereof.
- "Profit Entitlement" shall mean the preferred dividends of the Preference Shares in accordance with article 30 of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of Directors, Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws, the present Articles of Incorporation or any shareholders' agreement or, as the case may be, any other similar agreement that may be entered into from time to time by the shareholders, to the general meeting of the shareholders fall within the power of the sole director, or in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

If the Board of Directors comprises one (1) member, the Company will be bound towards third parties by the individual signature of such single Director.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the managing Director (administrateur délégué) or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors, including the managing Director (administrateur délégué).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 13. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the

Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on 20 June of each year at 11.00 a.m. If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure. The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3^{rds}) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Additional terms and conditions to those expressly stated in the Articles of Incorporation or required by the Laws regarding the quorum and majority requirements for decisions taken by the shareholders, may be agreed in writing by the shareholders, in a shareholders' agreement or, as the case may be, any other similar agreement that may be entered into from time to time by the shareholders.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter V. - Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 29. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

- the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to zero point zero one per cent (0.01%) of the nominal value of the Ordinary Shares;
- the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class A Shares;
- the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class B Shares;
- the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class C Shares;
- the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class D Shares;
- the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares;
- the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class F Shares;
- the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class G Shares;
- the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class H Shares;
- the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class I Shares;
- the balance shall be allocated to the holder(s) of the Preference Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of shareholders.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Additional terms and conditions to those expressly stated in the Articles of Incorporation or required by the Laws regarding the quorum and majority requirements for decisions taken by the shareholders, in particular decisions in relation to the dissolution of the Company, may be agreed in writing by the shareholders, in a shareholders' agreement or, as the case may be, any other similar agreement that may be entered into from time to time by the shareholders.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Ninth resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of members of the board of directors of the Company and further resolved to appoint Mr Daniel Schoch, chief financial officer, born on 31 March 1974 in Stuttgart-Bad Cannstatt (Germany), professionally residing at Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Switzerland) and Mr Laurent Kind, Partner, born on 28 November 1971 in Luxembourg, professionally residing at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, as new directors of the Company with immediate effect and for duration of six (6) years expiring at the annual general meeting of shareholders to be held in 2019.

As a consequence, the board of directors of the Company will be composed of the following three (3) directors:

- Mr Matthias Sprenger, director;

- Mr Daniel Schoch, director; and
- Mr Laurent Kind, director.

Tenth resolution

The general meeting of shareholders resolved to instruct to the board of directors of the Company to (i) cancel the existing certificates of bearer shares of the Company representing seventy-five thousand (75,000) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and (ii) to issue one or more certificates of bearer shares of the Company representing the seventy-nine million one hundred seven thousand eight hundred fifteen (79,107,815) ordinary shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class A shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class B shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class C shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class D shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class E shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class F shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class G shares, nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class H shares, and nine million three hundred six thousand eight hundred two (9,306,802) class I shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01.-) each, to be delivered to the shareholders of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2.500.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 12.05 (a.m.) / p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mai,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CORESTATE IREI Holding S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 avril 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 186352 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte de Maître Jean-Paul Meyers en date du 29 avril 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 11.40 heures sous la présidence de Monsieur Mikhail NEFEDOV, analyste, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Patrick CHANTRAIN, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Patrick CHANTRAIN, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Réduction de la valeur nominale des actions de la Société d'un euro (EUR 1,-) à un centime d'euro (EUR 0,01,-).

2 Requalification des soixante-quinze mille (75.000) actions de la Société avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01,-) chacune.

3 Création de dix (10) catégories d'actions, nommément les actions ordinaires, les actions de catégorie A, les actions de catégorie B, les actions de catégorie C, les actions de catégorie D, les actions de catégorie E, les actions de catégorie F, les actions de catégorie G, les actions de catégorie H et les actions de catégorie I, ayant les droits et obligations tels que prévus suite à la refonte des statuts de la Société tel qu'indiqué sous le point 8 de cet ordre du jour.

4 Requalification des sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions de la Société, avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01,-) chacune, en sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions ordinaires, avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01,-) chacune.

5 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million cinq cent cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-dix euros et trente-trois cents (EUR 1.553.690,33,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) à un million six cent vingt-huit mille six cent quatre-vingt-dix euros et trente-trois cents (EUR 1.628.690,33,-).

6 Émission de soixante-et-onze millions six cent sept mille huit cent quinze (71.607.815) actions ordinaires, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie A, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie B, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie C, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie D, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie E, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie F, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie G, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie H et neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie I, chaque action ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les droits et obligations tels que prévus suite à la refonte des statuts de la Société tel qu'indiqué sous le point 8 de cet ordre du jour.

7 Constat de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires existants et acceptation de la souscription par CORESTATE CAPITAL AG, Atlant Ben S.à r.l. et CORESTATE MCIF GMBH & CO. KG de soixante-et-onze millions six cent sept mille huit cent quinze (71.607.815) actions ordinaires, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie A, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie B, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie C, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie D, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie E, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie F, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie G, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie H et neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie I, et à libérer intégralement en espèces la valeur nominale de ces actions.

8 Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter les résolutions à adopter suivant les points de cet ordre du jour, sans néanmoins modifier l'objet social de la Société.

9 De fixer à trois (3) le nombre de membres du conseil d'administration de la Société et de nommer Mr Daniel Schoch et Mr Laurent Kind en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de leur nomination et pour une période de six (6) années, prenant fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2019.

10 Instruction au conseil d'administration de la Société (i) d'annuler les certificats existants des actions au porteur de la Société représentant soixante-quinze mille (75.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et (ii) d'émettre soixante-dix-neuf millions cent sept mille huit cent quinze (79.107.815) actions ordinaires, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie A, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie B, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie C, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie D, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie E, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie F, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie G, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie H et neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01,-) chacune, devant être remis aux actionnaires de la Société.

11 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de réduire la valeur nominale des actions de la Société d'un euro (EUR 1,-) à un centime d'euro (EUR 0,01,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de requalifier les soixante-quinze mille (75.000) actions de la Société, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions, avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de créer dix (10) catégories d'actions, nommément les actions ordinaires, les actions de catégorie A, les actions de catégorie B, les actions de catégorie C, les actions de catégorie D, les actions de catégorie E, les actions de catégorie F, les actions de catégorie G, les actions de catégorie H et les actions de catégorie I ayant les droits et obligations tels que prévus suite à la refonte des statuts de la Société décidée à la huitième résolution.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de requalifier les sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions de la Société, avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01,-) chacune, en sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions ordinaires, avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01,-) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cinq cent cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-dix euros et trente-trois cents (EUR 1.553.690,33,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) à un million six cent vingt-huit mille six cent quatre-vingt-dix euros et trente-trois cents (EUR 1.628.690,33,-).

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre soixante-et-onze millions six cent sept mille huit cent quinze (71.607.815) actions ordinaires, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie A, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie B, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie C, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie D, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie E, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie F, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie G, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie H et neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie I, chaque action ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les droits et obligations tels que prévus suite à la refonte des statuts de la Société décidée à la huitième résolution.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existants de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces actions nouvelles.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

(i) CORESTATE CAPITAL AG, une société constituée sous le droit suisse, ayant son siège social au Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Suisse), immatriculée auprès du Registre de Commerce du Canton de Zug sous le numéro CH-020.3.030.000-1 («CORESTATE CAPITAL AG»), représentée par Me Patrick CHANTRAIN, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 16 mai 2014, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

CORESTATE CAPITAL AG a déclaré souscrire trente-et-un millions six cent quarante-quatre mille sept cent vingt-neuf (31.644.729) actions ordinaires, quatre millions six cent cinq mille deux cent soixante-deux (4.605.262) actions de catégorie A, quatre millions six cent cinq mille deux cent soixante-deux (4.605.262) actions de catégorie B, quatre millions six cent cinq mille deux cent soixante-deux (4.605.262) actions de catégorie C, quatre millions six cent cinq mille deux cent soixante-deux (4.605.262) actions de catégorie D, quatre millions six cent cinq mille deux cent soixante-deux (4.605.262) actions de catégorie E, quatre millions six cent cinq mille deux cent soixante-deux (4.605.262) actions de catégorie F, quatre millions six cent cinq mille deux cent soixante-deux (4.605.262) actions de catégorie G, quatre millions six cent cinq mille deux cent soixante-deux (4.605.262) actions de catégorie H et quatre millions six cent cinq mille deux cent soixante-deux (4.605.262) actions de catégorie I et libérer intégralement ces actions en espèces, correspondant à un montant total de sept cent trente mille neuf cent vingt euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 730.920,87,-) (l'«Apport en Numéraire 1»).

(ii) Atlant Ben S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («Atlant Ben»), représentée par Monsieur Mikhail NEFEDOV, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 16 mai 2014, qui, après avoir été signée par les

mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Atlant Ben a déclaré souscrire trente-neuf millions cent quarante-quatre mille sept cent vingt-neuf (39.144.729) actions ordinaires, quatre millions six cent cinq mille deux cent soixante-deux (4.605.262) actions de catégorie A, quatre millions six cent cinq mille deux cent soixante-deux (4.605.262) actions de catégorie B, quatre millions six cent cinq mille deux cent soixante-deux (4.605.262) actions de catégorie C, quatre millions six cent cinq mille deux cent soixante-deux (4.605.262) actions de catégorie D, quatre millions six cent cinq mille deux cent soixante-deux (4.605.262) actions de catégorie E, quatre millions six cent cinq mille deux cent soixante-deux (4.605.262) actions de catégorie F, quatre millions six cent cinq mille deux cent soixante-deux (4.605.262) actions de catégorie G, quatre millions six cent cinq mille deux cent soixante-deux (4.605.262) actions de catégorie H et quatre millions six cent cinq mille deux cent soixante-deux (4.605.262) actions de catégorie I et libérer intégralement ces actions en espèces, correspondant à un montant total huit cent cinq mille neuf cent vingt euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 805.920,87,-) (l'«Apport en Numéraire 2»).

(iii) CORESTATE MCIF GMBH & CO. KG, une société régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social au c/o HauckSchuchardt, Niedenu 61-63, 60235 Francfort-sur-le-Main et immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal local de Francfort-sur-le-Main sous HRA 46691 («CORESTATE MCIF»), représentée par Me Patrick CHANTRAIN, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 16 mai 2014, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

CORESTATE MCIF a déclaré souscrire huit cent dix-huit mille trois cent cinquante-sept (818.357) actions ordinaires, quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix-huit (96.278) actions de catégorie A, quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix-huit (96.278) actions de catégorie B, quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix-huit (96.278) actions de catégorie C, quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix-huit (96.278) actions de catégorie D, quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix-huit (96.278) actions de catégorie E, quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix-huit (96.278) actions de catégorie F, quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix-huit (96.278) actions de catégorie G, quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix-huit (96.278) actions de catégorie H et quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix-huit (96.278) actions de catégorie I et libérer intégralement ces actions en espèces, correspondant à un montant total de seize mille huit cent quarante-huit euros et cinquante-neuf centimes (EUR 16.848,59,-) (l'«Apport en Numéraire 3», ensemble avec l'Apport en Numéraire 1 et l'Apport en Numéraire 2, les «Apports en Numéraire»).

Le montant total de un million cinq cent cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-dix euros et trente-trois centimes (EUR 1.553.690,33,-), correspondant aux Apports en Numéraire, a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les actions nouvelles aux souscripteurs indiqués ci-dessus.

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé la refonte complète des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, sans néanmoins modifier l'objet social de la Société Les statuts de la Société seront dorénavant rédigés comme suit:

«Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut avoir un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination «CORESTATE IREI Holding S.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute

entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

L'objet social de la Société inclut également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder à l'émission de parts, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Les actionnaires peuvent convenir par écrit, dans un pacte d'actionnaire, ou, selon le cas, dans tout autre contrat conclu entre les actionnaires de temps à autre, des modalités et conditions complémentaires à celles prévues dans les Statuts ou exigées par les Lois, concernant les conditions de quorum et de majorité exigées pour les résolutions à adopter par les actionnaires, en particulier les résolutions concernant la dissolution de la Société.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à un million six cent vingt-huit mille six cent quatre-vingt-dix euros et trente-trois cents (EUR 1.628.690,33) divisé en soixante-dix-neuf millions cent sept mille huit cent quinze (79.107.815) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»), neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»), neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»), neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie G (les «Actions de Catégorie G»), neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie H (les «Actions de Catégorie H») et neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie I (les «Actions de Catégorie I»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les actions de la Société seront uniquement au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-proprétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

La Société émettra des certificats représentatifs d'actions au porteur qui auront la forme prévue par la loi. Ces certificats seront signés par l'administrateur unique de la Société ou deux administrateurs de la Société si la Société est administrée par un conseil d'administration.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les actionnaires peuvent convenir par écrit, dans un pacte d'actionnaire, ou, selon le cas, dans tout autre contrat conclu entre les actionnaires de temps à autre, des modalités et conditions complémentaires à celles prévues dans les Statuts ou exigées par les Lois, concernant les conditions de quorum et de majorité exigées pour les résolutions à adopter par les actionnaires, en particulier les résolutions concernant l'augmentation et la diminution du capital social de la Société.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est prévu ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Une réduction de capital par le rachat d'une catégorie d'Actions Préférentielles ne peut être faite que pendant les Périodes de Catégorie respectives.

La période pour les Actions de Catégorie A est la période commençant au 19 mai 2014 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2014 (la «Période de Catégorie A») La période pour les Actions de Catégorie B est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2015 (la «Période de Catégorie B»).

La période pour les Actions de Catégorie C est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la «Période de Catégorie C»).

La période pour les Actions de Catégorie D est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la «Période de Catégorie D»).

La période pour les Actions de Catégorie E est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la «Période de Catégorie E»).

La période pour les Actions de Catégorie F est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la «Période de Catégorie F»).

La période pour les Actions de Catégorie G est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la «Période de Catégorie G»).

La période pour les Actions de Catégorie H est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie G et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la «Période de Catégorie H»).

La période pour les Actions de Catégorie I est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2022 (la «Période de Catégorie I»).

Dans le cas où une Catégorie d'Actions Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Catégorie concernée, le rachat et l'annulation de cette (ces) Catégorie(s) d'Actions Préférentielles peut/peuvent être fait(s) pendant une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou, le cas échéant, la date après la fin de la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre Catégorie) et se terminera pas plus tard qu'un an après la date de début de ladite Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera le jour suivant la Période de Catégorie I et la Catégorie d'Actions Préférentielles non rachetée et non annulée pendant leur Période de Catégorie respective viendra dans l'ordre de la Catégorie A à la Catégorie I (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées).

Pour éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une Catégorie d'Actions Préférentielles doit avoir lieu avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou le cas échéant, la Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou le cas échéant, la Nouvelle Période) doit commencer le jour après le rachat et l'annulation de cette Catégorie d'Actions Préférentielles et devra continuer à se terminer au jour tel que défini initialement ci-dessus.

Au moment du rachat et de l'annulation de la (des) Catégorie(s) entière(s) concernée(s), le Montant d'Annulation deviendra exigible et payable par la Société au(x) actionnaire(s) au prorata de leur participation dans cette (ces) Catégorie (s). Pour éviter tout doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement, en espèces, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant d'Annulation, pour être retenu, sera déterminé par l'administrateur unique, ou en cas de plusieurs administrateurs, par le Conseil d'Administration à sa raisonnable discrétion et dans le meilleur intérêt social de la Société. Pour éviter tout doute, l'administrateur unique, ou en cas de plusieurs administrateurs, le Conseil d'Administration peut choisir à sa seule discrétion d'inclure ou d'exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation tout ou partie des réserves distribuables.

Pour les besoins de ces Statuts, les termes en majuscule ci-dessous ont la signification suivante:

- «Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et de la réduction de réserve légale relatives aux Catégories d'Actions Préférentielles devant être annulées, celui-ci réduit par (i) toute perte (y compris pertes reportées) exprimée comme positive et (ii) toute somme à affecter aux réserves en accord avec les exigences de les Lois ou des Statuts, chaque fois tel que figurant dans les Comptes Intérimaires (pour éviter tout doute, sans double comptage), (iii) de tout dividende auquel à droit le(s) détenteur(s) des Actions Ordinaires d'après les Statuts et (iv) tout Droit au Bénéfice de telle sorte que:

$$MD = (BN+B+RC) - (P+RL+DO+DP)$$

Sachant que:

MD = Montant Disponible.

BN = bénéfices nets (y compris bénéfices reportés).

B = toute réserve librement distribuable.

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la Catégorie d'Actions Préférentielles devant être annulée.

P = Pertes (y compris les pertes reportées), exprimées comme positive.

RL = toute somme devant être allouée dans une (des) réserve(s) conformément aux Lois et aux Statuts.

DO = tout dividende auquel à droit le(s) détenteur(s) des Actions Ordinaires conformément aux Statuts.

DB = Droit aux Bénéfices.

Le Montant Disponible doit être indiqué dans les Comptes Intérimaires de la Période de Catégorie correspondante et sera évalué par l'administrateur unique, ou en cas de plusieurs administrateurs, par le Conseil d'Administration de la Société, de bonne foi et en prenant en compte la possibilité de la Société de continuer ses activités.

- «Liquidités Disponibles» désigne (i) toutes les espèces détenues par la Société (sauf les dépôts à terme en espèces avec une échéance supérieure à six (6) mois), (ii) tous les instruments du marché monétaire immédiatement négociables, obligations et billets et toute créance qui, de l'avis de l'administrateur unique, ou en cas de plusieurs administrateurs, du Conseil d'Administration seront versés à la Société à court terme, moins les dettes ou autres dettes de la Société payables endéans six (6) mois déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tous les actifs tels que les actions, titres ou valeurs mobilières de toute sorte détenus par la Société.

- «Montant d'Annulation» désigne un montant n'excédant pas les Liquidités Disponibles en rapport avec la Période de Catégorie concernée (ou la Nouvelle Période, le cas échéant) à condition que le Montant d'Annulation ne soit pas supérieur aux Liquidités Disponibles relatives à la Période de Catégorie concernée (ou à la Nouvelle Période).

- «Période de Catégorie» désigne chacune des périodes suivantes: Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H, et Période de Catégorie I.

- «Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.

- «Date des Comptes Intérimaires» signifie la date au plus tôt trente (30) jours, mais au plus tard dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie d'Actions Préférentielles concernée.

- «Catégorie d'Actions Préférentielles» signifie les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H, et les Actions de Catégorie I et chacune de ces catégories.

- «Droit au Bénéfice» signifie les dividendes préférentiels d'Actions Préférentielles en accord avec l'article 30 des Statuts.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Conseil d'Administration, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le «Conseil d'Administration»). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois ou par un pacte d'actionnaires, ou selon le cas, tout autre contrat conclu entre les actionnaires de temps à autre, à l'assemblée générale des actionnaires, relèvent de la compétence de l'administrateur unique, ou en cas de plusieurs administrateurs, du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

Si le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de cet administrateur.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration dont celle de l'administrateur délégué.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 18. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 20 juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines.

Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;

- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17.00) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Les actionnaires peuvent convenir par écrit, dans un pacte d'actionnaire, ou, selon le cas, dans tout autre contrat conclu entre les actionnaires de temps à autre, des modalités et conditions complémentaires à celles prévues dans les Statuts ou exigées par les Lois, concernant les conditions de quorum et de majorité exigées pour les résolutions à adopter par les actionnaires.

Art. 27. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

Art. 28. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 29. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions des Statuts, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes devront être alloués et payés dans l'ordre suivant:

- le(s) détenteur(s) d'Actions Ordinaires aura(ont) droit à un dividende égal à zéro virgule zéro un pour cent (0,01%) de la valeur nominale des Actions Ordinaires;
- le(s) détenteur(s) des Actions de Catégorie A aura(ont) droit à un dividende égal à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie A;
- le(s) détenteur(s) des Actions de Catégorie B aura(ont) droit à un dividende égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie B;

- le(s) détenteur(s) des Actions de Catégorie C aura(ont) droit à un dividende égal à zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie C;
- le(s) détenteur(s) des Actions de Catégorie D aura(ont) droit à un dividende égal à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie D;
- le(s) détenteur(s) des Actions de Catégorie E aura(ont) droit à un dividende égal à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie E;
- le(s) détenteur(s) des Actions de Catégorie F aura(ont) droit à un dividende égal à zéro virgule quarante cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie F;
- le(s) détenteur(s) des Actions de Catégorie G aura(ont) droit à un dividende égal à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie G;
- le(s) détenteur(s) des Actions de Catégorie H aura(ont) droit à un dividende égal à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie H;
- le(s) détenteur(s) des Actions de catégorie I aura(ont) droit à un dividende égal à zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie I;
- le solde sera alloué au(x) détenteur(s) des Actions Préférentielles en vertu d'une décision devant être prise par l'assemblée générale des actionnaires.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les actionnaires peuvent convenir par écrit, dans un pacte d'actionnaire, ou, selon le cas, dans tout autre contrat conclu entre les actionnaires de temps à autre, des modalités et conditions complémentaires à celles prévues dans les Statuts ou exigées par les Lois, concernant les conditions de quorum et de majorité exigées pour les résolutions à adopter par les actionnaires, en particulier les résolutions concernant la dissolution de la Société.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi Applicable

Art. 32. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à trois (3) le nombre de membres du conseil d'administration de la Société et de nommer M. Daniel Schoch, chief financial officer, né le 31 mars 1974 à Stuttgart-Bad Cannstatt (Allemagne), demeurant professionnellement à Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Suisse) et M. Laurent Kind, Partner, né le 28 novembre 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat et pour une période de six (6) années prenant fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2019.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société sera composé des trois (3) administrateurs suivants:

- M. Matthias Sprenker, administrateur;
- M. Daniel Schoch, administrateur; et
- M. Laurent Kind, administrateur.

Dixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'instruire les administrateurs de la Société de (i) annuler les certificats existants des actions au porteur de la Société représentant soixante-quinze mille (75.000) actions, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et (ii) d'émettre soixante-dix-neuf millions cent sept mille huit cent quinze (79.107.815) actions ordinaires, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie A, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie B, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie C, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie D, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie E, neuf millions trois cent six mille huit cent deux

(9.306.802) actions de catégorie F, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie G, neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie H et neuf millions trois cent six mille huit cent deux (9.306.802) actions de catégorie I, chaque action ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01,-), devant être remis aux actionnaires de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.05 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. NEFEDOV, P. CHANTRAIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 20 mai 2014. Relation: DIE/2014/6328. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014075433/1313.

(140088727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Fairfield 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.497,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.391.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Fairfield 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 185390, having its registered office at 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg ("the Sole Shareholder"),

here represented by Ikrame Dabaj, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given by way of a private instrument.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Fairfield 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185391, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 March 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to enact that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital by an amount of seventeen thousand nine hundred ninety-seven euro (EUR 17,997) up to thirty thousand four hundred ninety-seven euro (EUR 30,497) through the issuance of seventeen thousand nine hundred ninety-seven (EUR 17,997) shares, all having a nominal value of one euro (EUR 1) each;

2. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

Such appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of seventeen thousand nine hundred ninety-seven euro (EUR 17,997) up to thirty thousand four hundred ninety-seven euro (EUR 30,497) through the issuance of seventeen thousand nine hundred ninety-seven (EUR 17,997) shares, all having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

All such shares have been entirely subscribed by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, for a price of one million seven hundred ninety-nine thousand six hundred ninety euro (EUR 1,799,690) and have been fully paid up by a contribution in cash.

The amount of one million seven hundred ninety-nine thousand six hundred ninety euro (EUR 1,799,690) is as now available to the company as has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of one million seven hundred ninety-nine thousand six hundred ninety euro (EUR 1,799,690) consists of seventeen thousand nine hundred ninety-seven euro (EUR 17,997) for the share capital and one million seven hundred eighty-one thousand six hundred ninety-three euro (EUR 1,781,693) for the share premium.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at thirty thousand four hundred ninety-seven euro (EUR 30,497), represented by thirty thousand four hundred ninety-seven (30,497) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with the present deed are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Fairfield 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185390, ayant son siège social au 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Ikrame Dabaj, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous-seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Fairfield 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185391, constituée selon acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 mars 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée sera le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 17.997) jusqu'à trente mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 30.497) par l'émission de dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (17.997) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Laquelle partie comparante représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 17.997) jusqu'à trente mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 30.497) par l'émission de dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (17.997) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement souscrites par l'Associé Unique, ici représenté comme il est dit, pour un prix d'un million sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.799.690) et ont été intégralement libérées par un apport en numéraire.

Le montant de un million sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.799.690) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

L'apport global d'un montant de d'un million sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.799.690) consiste en dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 17.997) pour le capital social et un million sept cent quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingt-treize euros (EUR 1.781.693) pour la prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à trente mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 30.497) représenté par trente mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (30.497) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges de toute nature qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de cet acte est évalué à environ EUR 3.000,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de ladite partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom et résidence, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. DABAJ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2014. Relation: LAC/2014/20465. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014075516/119.

(140088674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

FIB-Services Intellectual S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 138.217.

L'an deux mille quatorze, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FIB-SERVICES INTELLECTUAL S.A.», ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 153831, constituée suivant acte notarié en date du 20 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1293 du 27 mai 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 16 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1632 du 11 août 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Osvaldo Di Loreto, administrateur de sociétés, demeurant au 175 Chasse de Saint-Ghislain, 175, B-7300 Boussu (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Vincent Sepulchre, administrateur de sociétés, demeurant au 83 Rue Hullos, B-4000 Liège, (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Matthieu Leheut, employé, demeurant au 17 A 3 Vieux Chemin de Mons, B-1430 Quenast, (Belgique).

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sur le territoire de la commune de Steinfort, Grand-Duché de Luxembourg et modifications inhérentes des statuts;

2) Modification du paragraphe 4.2 de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social en remplaçant à la fin de la dernière phrase le terme «Luxembourg» par «son siège social»;

3) Insertion à la fin de l'article 7 des statuts relatif à la désignation et révocation des administrateurs d'un paragraphe 7.3 libellé comme suit:

« **7.3.** En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Tout remplaçant d'un administrateur nommé sur proposition de la majorité des actionnaires B, devra recevoir l'assentiment de la majorité restante des autres administrateurs nommés sur proposition de la majorité des actionnaires B.»;

4) Modification des paragraphes 8.5 et 8.8 de l'article 8 des statuts relatif aux réunions du Conseil d'Administration pour leur donner la teneur suivante:

« **8.5.** Les réunions se tiennent au lieu, date et heure spécifiés dans la convocation se trouvant, sauf cas exceptionnel, au Grand-Duché de Luxembourg.» et

« **8.8.** Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler.

La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au lieu indiqué dans la convocation.»

5) Modification de l'alinéa 2 de l'article 11 des statuts relatif aux délégations de pouvoirs pour leur donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non.»

6) Insertion à la fin de l'article 19 des statuts relatif à la distribution des profits d'un paragraphe 19.6 libellé comme suit:

« **19.6.** Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»

7) Correction d'erreurs matériels aux articles 6.6.6, 6.7.1 et 14.3 (g), (h) et (i) qui doivent être lus comme suit:

« **6.6.6.** Si la Société ne donne pas une Notification de Vente au Candidat Cédant endéans la période prévue le Candidat Cédant devra, pendant la période de 30 jours ouvrables suivant l'expiration du délai tel que spécifié, avoir la faculté de transférer tout ou partie des Actions à Céder au Candidat Cessionnaire au Prix Prescrit ou autrement au Candidat Cessionnaire à des termes qui ne peuvent être plus favorables que ceux prévus par la Notification de Vente. Si des Actionnaires Acquéreurs sont trouvés pour toutes les Actions à Céder et que par conséquent la Société est obligée de donner une Notification de Vente en vertu de l'article 6.6.4. et qu'elle manque à cette obligation, alors (sans limitation d'un autre droit ou moyen de recours à la disposition d'une partie) le Candidat Cédant n'a pas la faculté de transférer tout ou partie des Actions à Céder au Candidat Cessionnaire.»

« **6.7.1.** Cet Article 6.7 s'applique exclusivement aux transferts d'actions par un Actionnaire A ou un de ses Associés (autre qu'un transfert à un Associé réalisé en vertu de l'Article 6.5.2.).», et

« **14.3.**

(g) tout emprunt d'argent et tout accord de couverture associés ou contrats dérivés, à moins que de tels emprunts d'argent et de tels accords de couverture associés ou contrats dérivés ne soient prévus par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus);

(h) toute acquisition ou cession de tout bien substantiel de la Société à moins qu'une telle acquisition ou cession ne soit prévue par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus); et

(i) la constitution de tout gage, hypothèque, charge ou autre sûreté sur tous les biens ou sur substantiellement tous les biens de la Société à moins qu'un tel gage hypothèque, charge ou autre sûreté ne soit prévu par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus).»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires et toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg dans la commune de Koerich, Grand-Duché de Luxembourg à l'adresse suivante: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'alinéa 2.1. de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **2.1.** La Société a son siège social dans la commune de Koerich. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale»), délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'alinéa 4.2 de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

« **4.2.** La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle peut en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers. La Société gère son portefeuille, en ce compris les biens situés dans une autre juridiction, à partir de son siège.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'insérer à la fin de l'article 7 des statuts relatif à la désignation et révocation des administrateurs un alinéa 7.3 libellé comme suit:

« **7.3.** En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Tout remplaçant d'un administrateur nommé sur proposition de la majorité des actionnaires B, devra recevoir l'assentiment de la majorité restante des autres administrateurs nommés sur proposition de la majorité des actionnaires B.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier les alinéas 8.5. et 8.8. de l'article 8 des statuts relatif aux réunions du Conseil d'Administration pour leur donner la teneur suivante:

« **8.5.** Les réunions se tiennent au lieu, date et heure spécifiés dans la convocation se trouvant, sauf cas exceptionnel, au Grand-Duché de Luxembourg.»

« **8.8.** Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au lieu indiqué dans la convocation.»

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'alinéa 2 de l'article 11 des statuts relatif aux délégations de pouvoirs pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non.»

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'insérer à la fin de l'article 19 des statuts relatif à la distribution des profits un alinéa 19.6 libellé comme suit:

« **19.6.** Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de rectifier diverses erreurs matérielles aux articles 6.6.6, 6.7.1 et 14 qui doivent dorénavant être lus comme suit:

« **6.6.6.** Si la Société ne donne pas une Notification de Vente au Candidat Cédant endéans la période prévue le Candidat Cédant devra, pendant la période de 30 jours ouvrables suivant l'expiration du délai tel que spécifié, avoir la faculté de transférer tout ou partie des Actions à Céder au Candidat Cessionnaire au Prix Prescrit ou autrement au Candidat Cessionnaire à des termes qui ne peuvent être plus favorables que ceux prévus par la Notification de Vente. Si des Actionnaires Acquéreurs sont trouvés pour toutes les Actions à Céder et que par conséquent la Société est obligée de donner une Notification de Vente en vertu de l'article 6.6.4. et qu'elle manque à cette obligation, alors (sans limitation d'un autre droit ou moyen de recours à la disposition d'une partie) le Candidat Cédant n'a pas la faculté de transférer tout ou partie des Actions à Céder au Candidat Cessionnaire.»

« **6.7.1.** Cet Article 6.7 s'applique exclusivement aux transferts d'actions par un Actionnaire A ou un de ses Associés (autre qu'un transfert à un Associé réalisé en vertu de l'Article 6.5.2.).», et

« **14.3.**

(g) tout emprunt d'argent et tout accord de couverture associés ou contrats dérivés, à moins que de tels emprunts d'argent et de tels accords de couverture associés ou contrats dérivés ne soient prévus par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus);

(h) toute acquisition ou cession de tout bien substantiel de la Société à moins qu'une telle acquisition ou cession ne soit prévue par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus); et

(i) la constitution de tout gage, hypothèque, charge ou autre sûreté sur tous les biens ou sur substantiellement tous les biens de la Société à moins qu'un tel gage hypothèque, charge ou autre sûreté ne soit prévu par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Windhof, au nouveau siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. DI LORETO, V. SEPULCHRE, M. LEHEUT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 mai 2014. Relation: EAC/2014/7260. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014075534/161.

(140088532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Mirbe SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 47, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg E 4.786.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le treize mai.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Jean BEL, gérant administratif, né à Differdange, le 13 février 1969, demeurant à L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses.

2. Sandy MIRKES, salariée, née à Luxembourg, le 22 décembre 1979, demeurant à L-2229 Luxembourg, 9, rue du Nord.

Les comparants déclarent être les seuls et uniques associés de MIRBE SCI avec siège social à L-1320 Luxembourg, 47, rue de Cessange, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro E 4 786, constituée suivant acte du notaire Tom METZLER de Luxembourg du 27 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1556 du 21 juin 2012.

Le capital social est fixé à mille (1.000.-) euros, représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de dix (10.-) euros chacune.

De commun accord, les associés ont décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat.

La société a été liquidée par les associés se considérant comme liquidateurs aux droits des parties en ce sens que actifs et passifs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leurs participations dans la Société.

De la sorte, sa liquidation se trouve ainsi clôturée, tout passif futur éventuel restant à la charge des associés proportionnellement à leur participation, étant entendu qu'envers les tiers créanciers ils restent tenus chacun pour une part et somme égales. Lesquels reconnaissent avoir été rendus attentifs sur ce point par le notaire.

Décharge est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Bei, Mirkes et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils., le 14 mai 2014. Relation LAC/2014/23109. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2014075735/40.

(140088526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Morisson S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 75.790.

L'an deux mille quatorze, le huit mai,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MORISSON S.A., SPF, ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 75790, constituée suivant acte notarié en date du 18 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 607 du 25 août 2000. (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 240 du 5 février 2011.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Sylvie Destoquay, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Dominique Pacci, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Mantels, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de la dissolution et de la liquidation volontaire de la Société;
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour;
3. Nomination de Monsieur Pierre Schill, né à Grevenmacher, le 10 août 1957, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur);
4. Détermination des pouvoirs conférés au Liquidateur et de la procédure de liquidation;
5. Instruction au Liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que liquidateur de la Société Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, né à Grevenmacher, le 10 août 1957, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 18a, boulevard de la Foire (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'attribuer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, en date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DESTOQUAY, D. PACCI, M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2014 LAC / 2014 / 22122. Reçu douze euros €12,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014075736/74.

(140089259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

EPIC Fund I, SLP, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 186.574.

Excerpts of the amended and restated limited partnership agreement (the "Partnership Agreement") of the partnership executed on 12 May 2014

1. Partners who are jointly and severally liable.

I. EPIC I GP, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, 1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.222 (the "General Partner").

II. EPIC I GP GmbH & Co. KG, a common limited partnership (Kommanditgesellschaft), incorporated and existing under the laws of Germany, with registered office at c/o SOCIO Verwaltungsgesellschaft mbh, Färbergraben, 18, 80331 München.), and registered with the local court of Munich under number HRA 102199 (the “Founding General Partner”).

2. Name, Partnership’s purpose and registered office. Purpose

The purpose of the Partnership is to build, hold and manage a portfolio of equity and equity-related investments in various European jurisdictions.

3. Designation of the manager and their signing authority.

I. The Partnership shall be exclusively represented by Castik Capital, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 186.205 (the “Manager”) in accordance with its management authority as set forth in the Partnership 2 Agreement and in particular subject to any conflict of interests rules contained in this Partnership Agreement. The authority to represent the Partnership shall be limited to the Partnership’s assets. The authority to represent the Partnership shall further be limited insofar as no partner shall at any time be exposed to a liability for the Partnership’s obligations in excess of its obligation to pay its capital commitment. The Manager and its managers may enter into any legal transaction on behalf of the Partnership with themselves in person or as an agent of a third party.

II. The remaining partners of the Partnership shall not be entitled to manage the affairs of the Partnership.

III. The Manager - duly represented by its board of managers as well as any duly authorized agent - shall be authorized to manage the affairs of the Partnership acting alone.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The term of the Partnership shall commence as of 17 March 2014 and shall continue for a period ending on the earlier of: (a) the 12th anniversary of the date on which the Partnership has acquired its first investment in a portfolio company; provided that the Manager may extend the term of the Partnership annually for a single one-year period with the approval of non-managing limited partners representing more than seventy-five per cent (75 %) of the aggregate capital commitment of the Partnership; or (b) the date of occurrence of any of the following events: (i) dissolution of the General Partner or the Founding General Partner; (ii) commencement of insolvency proceedings over the General Partner’s or the Founding General Partner’s assets or rejection of a petition to commence such proceedings due to lack of assets; or (iii) removal of the General Partner or the Founding General Partner from the Partnership; provided that the Partnership shall not terminate if, within ninety (90) days after such an event, non-managing limited partners holding at least seventy-five per cent (75 %) of the aggregate capital commitments to the Partnership elect to continue the business of the Partnership and to appoint a successor.

Castik Capital, S.à r.l. on behalf of EPIC Fund I, SLP
Michael Robert Phillips / Catherine Koch
Class A Manager / Class B Manager

Übersetzung zum Zwecke der Eintragung

Auszug aus dem Geänderten und Neugefassten Gesellschaftsvertrag (der «Gesellschaftsvertrag») der Gesellschaft vom 12. Mai 2014

1. Unbeschränkt und gemeinschaftlich haftende Gesellschafter.

I. EPIC I GP, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, 1273 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Stammkapital in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500) und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 186.222 (die „Komplementärin“).

II. EPIC I GP GmbH & Co. KG, eine Kommanditgesellschaft, gegründet und bestehend unter den Gesetzen Deutschlands, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in c/o SOCIO Verwaltungsgesellschaft mbh, Färbergraben, 18, 80331 München und eingetragen beim Amtsgericht München unter der Nummer HRA 102199 (die “Gründungskomplementärin”).

2. Name, Zweck und Sitz der Gesellschaft. Zweck

Zweck der Gesellschaft ist es, einen Bestand an Eigenkapital- und Eigenkapitalähnlichen Investitionen in verschiedenen Europäischen Jurisdiktionen aufzubauen, zu halten und zu verwalten.

3. Bezeichnung der Geschäftsführer und Zeichnungsbefugnis.

I. Die Gesellschaft wird ausschließlich verwaltet durch die Castik Capital, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, mit einem Stammkapital in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500) und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 186.205 zur Verwalterin (die „Verwalterin“), in Übereinstimmung mit der im Gesellschaftsvertrag be-

schriebenen Verwaltungsmacht und insbesondere jedweder im Gesellschaftsvertrag enthaltenen Regel über Interessenkonflikte unterliegend. Die Vertretungsmacht ist auf das Vermögen der Gesellschaft begrenzt. Die Vertretungsmacht soll weiterhin dahingehend begrenzt sein, dass kein Partner zu irgendeinem Zeitpunkt für die Verbindlichkeiten der Gesellschaft über seine Kapitaleinlageverpflichtung hinaus haften soll. Die Verwalterin und ihre Geschäftsführer können für die Gesellschaft in jedes Rechtsgeschäft mit sich selbst oder als Vertreter einer dritten Partei eintreten.

II. Die übrigen Gesellschafter der Gesellschaft sind nicht zur Verwaltung der Gesellschaft befugt.

III. Die Verwalterin - ordnungsgemäß vertreten durch ihren Geschäftsführerrat oder jeden ordnungsgemäß bestellten Vertreter - ist befugt, die Angelegenheiten der Gesellschaft allein zu verwalten.

4. Gründungsdatum und Laufzeit. Die Laufzeit der Gesellschaft beginnt am 17. März 2014 und endet, je nachdem was früher eintritt: (a) am 12ten Jahrestag des Datums an dem die Gesellschaft ihre erste Investition in eine Zielgesellschaft erworben hat, wobei der Verwalter die Laufzeit der Gesellschaft jährlich für Ein-Jahres-Zeiträume mit der Zustimmung von nicht-verwaltenden Kommanditisten, die mehr als fünfundsiebzig Prozent (75 %) der gesamten Einlageverpflichtungen der Gesellschaft repräsentieren, verlängern kann; oder (b) am Datum des Eintritts eines der nachfolgend genannten Ereignisse: (i) Auflösung der Komplementärin oder der Gründungskomplementärin; (ii) Beginn eines Insolvenzverfahrens über das Vermögen der Komplementärin oder der Gründungskomplementärin oder Ablehnung des Antrags auf Eröffnung eines solchen Verfahrens mangels Masse; oder (iii) Ausscheiden der Komplementärin oder der Gründungskomplementärin aus der Gesellschaft; dabei soll die Gesellschaft nicht enden sofern innerhalb von neunzig (90) Tagen nach einem solchen Ereignis nicht-verwaltende Kommanditisten, die mindestens fünfundsiebzig Prozent (75 %) der gesamten Einlageverpflichtungen der Gesellschaft halten, beschließen, die Gesellschaft fortzuführen und einen Nachfolger zu bestimmen.

Castik Capital, S.à r.l. für die EPIC Fund I Sidecar, SLP

Michael Robert Phillips / Catherine Koch

Class A Manager / Class B Manager

Référence de publication: 2014075501/91.

(140089083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Jalapa France Holding S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 187.301.

— STATUTES

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Partnership Agreement") of Jalapa France Holding S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 23 May 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. Digital Services XVII (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186.428 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Jalapa France Holding S.C.Sp." (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 23 May 2014, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Jalapa France Holding S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger rechts (Special Limited Partnership), abgeschlossen am 23. Mai 2014

1. Gesellschafter, die unmittelbar und Gesamtschuldnerisch haften. Digital Services XVII (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 186.428 (die "Komplementärin").

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Jalapa France Holding S.C.Sp." (die "Gesellschaft")

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 23. Mai 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014075643/77.

(140089247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Otho S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.333.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 26 mai 2014:

«L'assemblée prend acte de la démission de M. Giovanni VITTORE des fonctions de président du Conseil d'Administration et d'administrateur. L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route

d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OTHO S.A.

Référence de publication: 2014075766/15.

(140088562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

LA Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.545.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 24 April 2014

L'actionnaire unique a décidé en cours de l'assemblée générale annuelle, qui a été organisé à la date de 24 April 2014, de prolonger le mandats comme administrateurs de catégorie A de la Société, avec effet de la date de l'assemblée générale annuelle organisée à 24 April 2014, pour un période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle à se tenir en 2020, pour M. Marco Weijermans, M. Marco Dijkerman, les deux avec adresse professionnelle à 48 Boulevard Grande Duchesse-Charlotte, L-1330, Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg et pour M. Robert van 't Hoef, avec adresse au 4a Rue Bruch, L-6930 Mensdorf, Grand- Duché de Luxembourg.

L'actionnaire unique a décidé en cours de l'assemblée générale annuelle, qui a été organisé à la date de 24 April 2014, de prolonger le mandat comme administrateur de catégorie B de la Société, avec effet de la date de l'assemblée générale annuelle organisée à 24 April 2014, pour un période prenant fin à la date de la assemblée générale annuelle à se tenir en 2020, pour M. Mohamed Darwish Mohamed Husain Alkhoori, avec adresse professionnelle à 211 Corniche Road, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Mai 2014.

Pour LA Holdings(Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014075684/22.

(140088778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Manco Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 179.798.

—
Cession de parts

Entre les parties:

Monsieur Christophe CHEVALLIER

8, rue Er Lann

F-56860 SENE

Né le 03/04/1974 à PARIS (75)

Et

Monsieur Pascal SUEUR,

72, Boulevard Heurteloup

F-37000 TOURS

Né le 27/07/1965 à St Maur des Fossés (94), FRANCE

Monsieur Christophe CHEVALLIER cède en date d'aujourd'hui 625 parts de la société à responsabilité limité Manco Capital S. à r.l., numéro de registre de commerce B 179798, avec siège social au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014075723/24.

(140088791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.
